

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
DE OPTION CONSOMMATEURS**

**1 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 9 (LINE 21)
HQD-6, DOCUMENT 1, PAGE 1
HQD-5, DOCUMENT 1, PAGE 3**

Demandes :

- a) Please reconcile the \$9,359.9 M in Revenue Requirement (excluding return on capital) reported in HQD-6 with the \$9,372.8 M in Revenue Requirement (excluding return on capital) reported in HQD-12.

Réponse:

Le tableau R1A présente la conciliation entre les deux références citées en rubriques. Le différentiel de 13 M\$ correspond au reclassement de transactions réciproques entre les unités internes du Distributeur. Ce différentiel trouve sa contrepartie à la rubrique facturation interne émise, tel que soumis à la réponse à la question 7.1 d'Option consommateurs de la pièce HQD-11, Document 8, p.10 (R-3492-2002 – Phase 2). Dans la présente cause tarifaire, comparativement à la précédente, la facturation interne émise se retrouve dans la rubrique Autres revenus (voir réponse 1.b), afin de se conformer au traitement préconisé par la Régie dans les paragraphes 5 et 19 de son Guide de dépôt émis le 30 juin 2005.

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

**Tableau R1A
Conciliation du coût de prestation
Année témoin projetée 2006**

(1)	(2)	(3)	(4)
Rubriques de coût de prestation	Pièce HQD-12, Document 2	Pièce HQD-6 Document 1	Différence
1 Achats d'électricité			
2 Achats d'électricité	5 194,5	5 194,5	-
3 Achats de service de transport	2 313,0	2 313,0	-
4 Charges d'exploitation			
5 Charges brutes directes	1 053,4	1 053,4	-
6 Charges de services partagés	390,0	377,0	13,0
7 Coûts capitalisés	(333,6)	(333,6)	-
8 Frais corporatifs	36,9	36,9	-
9 Autres charges			
10 Achats de combustible	58,1	58,1	-
11 Amortissements et déclassements	561,2	561,2	-
12 Taxes	99,4	99,4	-
13 Sous-total	9 372,9	9 359,9	13,0
14 Autres revenus			
15 Facturation interne émise	(65,9)	(52,9)	(13,0)
16 Total	s/o	s/o	-

b) Please reconcile the \$144.5 M in other Revenues reported in HQD-5 with the \$157.5 M in other revenues reported in HQD-12.

Réponse:

Le tableau R1B présente la conciliation de la rubrique Autres revenus entre les deux références citées. Le même commentaire qu'à la réponse en a) s'applique.

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

**Tableau R1B
Conciliation de la rubrique Autres revenus
Année témoin projetée 2006**

	(1)	(2)	(3)	(4)
	Rubriques du coût de prestation	Pièce HQD-12, Document 2	Pièce HQD-6 Document 1	Différence
1	Récupération de coûts	(33,1)	(33,1)	-
2	Facturation interne émise	(65,9)	(52,9)	(13,0)
3	Crédit d'intérêts au rembour-	(3,6)	(3,6)	-
4	sement gouvernemental			
5	Facturation externe émise	(54,9)	(54,9)	-
6	Sous-total	(157,5)	(144,5)	(13,0)
7	<u>Coût de prestation</u>			
8	Charges de services partagés	390,0	377,0	13,0
9	Total	s/o	s/o	-

**2 REFERENCES : R-3541-2004, HQD-12, DOCUMENT 4, PAGES 72-81
AND PAGES 88-99
HQD-12, DOCUMENT 1, PAGE 3
HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 77**

Demandes :

- a) Please confirm whether the descriptions of methods used to assign the various components of HQD's rate base to functions as submitted in R-3541-2004 (pages 72-81) are all still applicable to the R-3579-2005 Application.

Réponse:

Oui. À noter qu'un montant d'environ 150 000\$ a été attribué à la fonction Ventes et commercialisation plutôt qu'à la fonction Mesurage. Cette situation n'a pas d'impact significatif.

- b) If not, please indicate where there have been any changes and what the changes are.

Réponse:

Voir la réponse à la question 2a) d'Option consommateurs.

- c) Are there any new components to HQD's rate base for 2005-2006 rates that were not included in R-3541-2004? If yes, please indicate how they are assigned to functions and provide a description in a similar format to that in HQD-12, Document 2.

Réponse:

Voir la réponse à la question 2a) d'Option consommateurs.

- d) Please confirm whether the descriptions of methods used to assign the various components of HQD's cost of service to functions as submitted in R-3541-2004 (pages 88-99) are all still applicable to the R-3579-2005 Application.

Réponse:

La description des facteurs de classement du coût de prestation présentée dans le dossier R-3541-2004 (HQD-12, Document 4, p. 88 à 99) correspond à la méthode utilisée dans le dossier R-3579-2005, sauf pour les éléments concernant les changements méthodologiques présentés aux pages 17 à 20 (HQD-12, Document 1) et dont la description est présentée dans le dossier R-3579-2005 à la pièce HQD-12, Document 2, Annexe 5, p. 77 et 78. Le tableau suivant à ajouter à la pièce HQD-12, Document 2 fait la description des facteurs de classement en matière d'amortissement.

DESCRIPTION DES FACTEURS DE CLASSEMENT – COÛT DE PRESTATION		
Rubrique	Critère	Description du facteur
Amortissement et déclassé	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour les unités corporatives du Distributeur incluant la Direction Approvisionnement en électricité sont attribués directement à la fonction Autres du Service à la clientèle. ¹
Amortissement et déclassé	Effectifs moyens	Pour les unités support de la VP Réseau, les montants relatifs à cette rubrique sont répartis selon les effectifs moyens des fonctions.
	Immobilisations nettes et actifs incorporels	Les montants pour la fonction Distribution du réseau relié et des réseaux autonomes sont ensuite répartis selon les immobilisations nettes et les actifs incorporels de la base de tarification de l'année à l'étude des différentes sous fonctions de la fonction Distribution.
Amortissement et déclassé	Affectation directe	Pour les unités opérationnelles de la VP Réseau, les amortissements relatifs aux immobilisations de la fonction Distribution du réseau relié et des réseaux autonomes, sont attribués directement pour les postes et centres d'exploitation et les autres actifs de réseau (éclairage public) aux fonctions postes et centres d'exploitation et éclairage public. Pour les actifs incorporels, les montants sont attribués directement à la fonction réseau relié et à la fonction réseaux autonomes.
	Immobilisations nettes et actifs incorporels	Pour la fonction Distribution du réseau relié et des réseaux autonomes, les amortissements pour les immobilisations des lignes aériennes, des lignes souterraines et des actifs de soutien sont répartis selon les immobilisations nettes de chacune des rubriques correspondantes de la base de tarification de l'année à l'étude des différentes sous fonctions de la fonction Distribution. Pour les actifs incorporels de la fonction Distribution du réseau relié, les montants sont répartis selon la valeur nette des actifs incorporels de la base de tarification de l'année à l'étude des différentes sous fonctions de la fonction Distribution. Pour les actifs incorporels des réseaux autonomes, les montants sont répartis selon la valeur nette des actifs incorporels de la base de tarification de l'année à l'étude pour la production, le transport, le service à la clientèle et les différentes sous fonctions de la fonction Distribution.
Amortissement et déclassé	Masse salariale et utilisation des services	Pour les unités support de la VP Ventes et Services à la clientèle, les montants relatifs à cette rubrique sont répartis entre les fonctions selon la masse salariale ou l'utilisation des services.
Amortissement et déclassé	Affectation directe	Pour les unités opérationnelles de la VP Ventes et Services à la clientèle, les montants relatifs à cette rubrique sont attribués directement aux fonctions. Les amortissements des frais reportés du PGÉE, des programmes commerciaux et du tarif BT sont également attribués directement à la fonction Ventes et commercialisation.
Amortissement et déclassé	Affectation directe	Pour la Direction Principale Ventes-Grandes Entreprises, les montants relatifs à cette rubrique sont attribués directement à la Direction Principale Ventes-Grandes Entreprises de la fonction Ventes et commercialisation.

¹ La totalité du coût de prestation des unités corporatives excluant la Direction Approvisionnement en électricité est attribuée aux différentes fonctions à la rubrique Imputations.

- e) If not, please indicate where there have been any changes and what the changes are.

Réponse:

Voir la réponse à la question 2 d) d'Option consommateurs.

- f) Are there any new components to HQD's cost of service for 2005-2006 rates (other than the Amortization of Deferred BT expense) that were not included in R-3541-2004? If yes, please indicate how they are assigned to functions and provide a description in a similar format to that in HQD-12, Document 2.

Réponse:

Voir la réponse à la question 2 d) d'Option consommateurs.

**3 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 9, LINE 15; PAGE
21, LINES 15 AND PAGE 34, LINE 15
HQD-7, DOCUMENT 9, PAGE 3
HQD-12, DOCUMENT 1, PAGE 17**

Demandes :

- a) Please provide a schedule that sets out the allocation of each of the following components of "Amortissement" to functions and sub-function as per pages 9, 21 and 34:
- "Immobilisations"
 - "Actifs Incorporels"
 - "Frais Reportés – PGEÉ"
 - "Frais Reportés – BT".

Réponse:

Le tableau R3 présente la répartition des rubriques relatives à l'amortissement par fonction. À noter que la répartition de l'amortissement est différente de celle présentée à la ligne 15 du tableau 3 et à la ligne 13 du tableau 31 de la pièce HQD-12, Document 2, page 9. L'écart est dû à une référence inappropriée dans le modèle de répartition des coûts en ce qui concerne la répartition des actifs incorporels. L'impact par catégorie de consommateurs représente un coût d'environ 140 000 \$ au

niveau des tarifs D et DM, avec pour contrepartie le tarif M. Cet ajustement n'a pas d'impact sur les indices d'interfinancement et sera néanmoins tenu en compte pour leurs suivis.

Tableau R3
Catégorie d'amortissements par fonction
Année témoin projetée 2006

(1) Rubrique d'amortissements	(2)	(3)	(4) Réseau relié				(7)	(12) Réseaux autonomes										(18)
	Postes et centres d'exploit.	Moyenne tension	Basse tension	Branche- ment	Éclairage public	Total	Production	Transport	Postes et centres	Moyenne tension	Basse tension	Branche- ment	Éclairage public	Total	Service à la clientèle	Total	Total Distribution	
1 Immobilisations	1,4	235,1	119,4	21,8	0,7	378,4	25,1	2,2	0,1	0,6	0,3	0,1	0,0	1,0	0,1	28,5	406,9	
2 Actifs incorporels	1,3	17,0	8,5	1,6	0,1	28,4	0,4	2,3	0,3	0,0	0,0	0,0	-	0,3	0,0	3,0	31,4	
3 Frais reportés - PGEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4 Frais reportés - Programmes com.	-	-	-	-	-	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,9	
5 Frais reportés - BT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6 Sous-total Frais reportés	-	-	-	-	-	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	0,9	
7 Total	2,6	252,1	127,9	23,4	0,8	406,8	26,4	4,5	0,4	0,6	0,3	0,1	0,0	1,4	0,1	32,4	439,2	
8 Facteurs de répartition (%)																		
9 Immobilisations																		
10 Affectation directe, effectifs moyens 11 et immobilisations nettes	0,3%	57,8%	29,3%	5,4%	0,2%	93,0%	6,2%	0,5%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	7,0%	100,0%	
12 Actifs incorporels																		
13 Affectation directe, effectifs moyens 14 et valeur nette des actifs incorporels	4,0%	54,2%	27,1%	5,0%	0,2%	90,4%	1,2%	7,3%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	0,1%	9,6%	100,0%	
15 Frais reportés - Programmes com.																		
16 Affectation directe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	

Tableau R3 (suite)
Catégorie d'amortissements par fonction
Année témoin projetée 2006

(1) Rubrique d'amortissements	(2)	(3)	(4)	(5) à (10) Gestion des abonnements						(11)	(12) à (18) Ventes et commercialisation						(19)	(20)	(21)	
	Relève	Facturation	Encaisse- ment	Recouvre- ment	Subtilisa- tion	Réponse téléphon.	Plaintes et réclam.	Relations milieu	Total	Mesurage	Grandes entreprises	Conditions de services	Commercia- lisation-	Ventes	Efficacité énergétique	Tarif BT	Total	Autres	Total Service à la clientèle	Total Distributeur
1 Immobilisations	3,3	0,1	0,2	1,5	0,2	3,3	0,1	0,1	8,6	33,8	0,1	-	1,5	0,9	-	-	2,4	0,1	44,9	451,8
2 Actifs incorporels	1,8	0,3	-	0,3	-	1,7	-	-	4,2	2,3	3,3	-	0,9	0,0	-	-	4,2	2,0	12,7	44,1
3 Frais reportés - PGEÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34,3	-	34,3	-	34,3	34,3
4 Frais reportés - Programmes com.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	-	-	-	3,1	-	3,1	4,0
5 Frais reportés - BT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27,0	27,0	-	27,0	27,0	
6 Sous-total Frais reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	-	34,3	27,0	64,3	-	64,3	65,2
7 Total	5,1	0,4	0,2	1,8	0,2	5,0	0,1	0,1	12,8	36,1	3,4	-	5,5	0,9	34,3	27,0	71,0	2,1	122,0	561,2
8 Facteurs de répartition (%)																				
9 Immobilisations																				
10 Affectation directe, masse salariale 11 et utilisation des services	7,3%	0,3%	0,3%	3,3%	0,4%	7,3%	0,2%	0,2%	19,2%	75,1%	0,2%	0,0%	3,3%	1,9%	0,0%	0,0%	5,4%	0,2%	100,0%	
12 Actifs incorporels - Utilisation	14,4%	2,1%	0,0%	2,6%	0,0%	13,7%	0,0%	0,0%	32,9%	18,1%	26,0%	0,0%	7,2%	0,0%	0,0%	0,0%	33,2%	15,7%	100,0%	
13 Frais reportés - PGEÉ																				
14 Affectation directe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	
15 Frais reportés - Programmes com.																				
16 Affectation directe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	
17 Frais reportés - BT																				
18 Affectation directe	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%	

- b) On the same schedule, please identify the allocation factor used for each of the four items and the value of the allocation factor by function and sub-function.

Réponse:

Voir les réponses aux questions 3 a) et 2 d) d'Option consommateurs.

**4 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGES 17-18 AND PAGE
21, TABLE B
HQD-7, DOCUMENT 2, PAGES 4 & 7**

Demandes :

- a) Please redo the Table on page 4 of HQD-7, Document 2 assuming the two large power customers had not been transferred to the Special Contract category. In doing so, please confirm that this leads to a \$15.3 M change in the cost of electricity purchases as per Table B.

Réponse:

Le tableau à la page 4 de la pièce HQD-7, Document 2, serait identique sauf pour la valeur de la dernière ligne, dernière colonne. Le montant de 5 194,5 M\$ serait supérieur de 15,3 M \$ pour un montant de 5 179,2 M \$.

- b) Please explain why the transfer of these two customers to Special Contracts increases HQD's revenue requirement by \$15.3 M (as per HQD-12, Document, page 21, Table B).

Réponse:

Voir la réponse à la question 23.1 de la Régie de l'énergie à la pièce HQD-14, Document 1.

**5 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGE 18
HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 9, LINE 15
HQD-12, DOCUMENT 2, ANNEXE 1 & 2
R-3541-2004, HQD-12, DOCUMENT 4, PAGE 101;
ANNEXE 1 AND ANNEXE 2
HQD-9, DOCUMENT 1, PAGE 5**

Demandes :

- a) Are the depreciation charges referred to in HQD-12, Document 1 the charges associated with the following asset categories from HQD-9, Document 1:
1. “Postes de distribution (CED)”
 2. “Lignes aériennes de distribution”
 3. “Lignes souterraines de distribution”
- If not, please list and describe, with reference to HQD-9, Document 1, the asset categories, for which the depreciation charges that can now be directly assigned, are associated.

Réponse:

Oui. Voir la réponse à la question 2 d) d'Option consommateurs.

- b) Please confirm that for R-3541-2004, the depreciation associated with Postes de distribution (CED), Lignes aériennes de distribution and Lignes souterraines de distribution were directly assigned to either Networks or Remote Communities – per HQD-12, Document 4. If not, please explain how the assignment was performed.

Réponse:

Dans le dossier R-3541-2004, les montants d'amortissement pour les postes de distribution, les lignes aériennes et les lignes souterraines n'étaient pas disponibles. Pour la sous-fonction Distribution, les montants étaient répartis selon la valeur totale des immobilisations nettes et des actifs incorporels des différentes sous-fonctions, correspondant à la somme de la valeur des actifs de la base de tarification pour les sous-fonctions Distribution des lignes 9 et 13 (HQD-12, Document 4, tableau 2, p. 8).

- c) Please confirm that for R-3541-2004:
1. The depreciation associated with “Postes de distribution (CED)”, “Lignes aériennes de distribution” and “Lignes souterraines de

distribution” assigned to Networks was allocated among the various sub-functions based on the net book value of fixed and intangible assets attributed to each function. If not, please explain how the allocation was performed.

Réponse:

Voir la réponse à la question 5 b) d'Options consommateurs.

2. The net book value for the Networks sub-functions was estimated using the procedures described in HQD-12, Document 4, Annexe 1 and Annexe 2. If not, please explain.

Réponse:

La valeur nette des sous fonctions moyenne tension, basse tension et branchements a été déterminée dans le dossier R-3541-2004 en utilisant les données présentées au document HQD-12, Document 4, Annexe 1 et 2. La description des facteurs de classement de la base de tarification relative aux lignes aériennes de distribution et aux lignes souterraines de distribution présente la méthode de détermination de la valeur nette des sous fonctions moyenne tension, basse tension et branchements (voir R-3541-2004, HQD-12, Document 4, Annexe 5, p.73).

- d) Please provide a schematic (similar to that found in R-3541-2004, HQD-12, Document 4, page 101) that indicates when direct assignment as opposed to allocation is now used in assigning the depreciation charges for “Postes de distribution (CED)”, “Lignes aériennes de distribution” and “Lignes souterraines de distribution” to functions and sub-functions.

Réponse:

Voir également la réponse à la question 2 d) d'Option consommateurs. Le graphique R5D présente le schéma relatif à l'amortissement à ajouter à la pièce HQD-12, Document 2.

- e) Please confirm that the rate base associated with “Postes de distribution (CED)”, “Lignes aériennes de distribution” and “Lignes souterraines de distribution” continues to be allocated to Networks sub-functions based on the procedures described in HQD-12, Document 2, Annexe 1 and 2. If this is not the case, please explain.

Réponse:

Oui. Voir réponse à la question 2 a) et 5 c) 2 d'Option consommateurs.

- f) The discussion in HQD-12, Document 1, page 16 appears to suggest that HQD is able to directly assign depreciation associated with “Postes de distribution (CED)”, “Lignes aériennes de distribution” and “Lignes souterraines de distribution” to the Networks sub-functions. However, in HQD-12, Document 2, the net book value of the fixed assets is “calculated” for a number of the sub-functions (i.e., RMT, RBT and Branchement). Please explain why information is available to directly assign depreciation but not net book value for these assets.

Réponse:

Le Distributeur attribue directement les données concernant la valeur nette et les amortissements des immobilisations pour les postes et centres d'exploitation, les lignes aériennes, les lignes souterraines de distribution, les autres actifs de réseaux et les actifs de soutien. En ce qui concerne l'attribution des montants aux différentes sous-fonctions de la fonction Distribution, la méthodologie utilisée est présentée pour la valeur nette des immobilisations dans la description des facteurs de classement de la base de tarification (R-3541-2004, HQD-12, Document 4, p. 72 à 75) et pour les amortissements à la réponse à la question 2 d) d'Option consommateurs. Pour la valeur nette des actifs incorporels de la base de tarification, la valeur nette est également attribuée directement aux différentes sous-fonctions, sauf pour l'attribution des montants des différentes sous-fonctions de la fonction Distribution pour lesquels la description est présentée pour la valeur nette des actifs incorporels dans la description des facteurs de classement de la base de tarification (R-3541-2004, HQD-12, Document 4, p. 75). Pour les amortissements, voir la réponse à la question 2 d) d'Option consommateurs.

g) Please provide a schedule that sets out the allocation of depreciation charges associated with “Postes de distribution (CED)”, “Lignes aériennes de distribution” and “Lignes souterraines de distribution” to functions and sub-functions:

- As proposed in the current Application (i.e., using direct assignment)
- Based on the net fixed and intangible assets.

In the same schedule please also include the net fixed and intangible assets by function and sub-function that were used as the allocation base in the second bullet.

Réponse:

Le tableau R5G présente la différence entre la méthode proposée par le Distributeur et le scénario suggéré.

Tableau R5G
Catégorie d'amortissements par fonction
Année témoin projetée 2006

(1) Rubrique d'amortissements	(2) Postes et centres d'exploit.	(3) Moyenne tension	(4) Réseau relié				(7) Total	(8) Postes et centres d'exploit.	(9) Moyenne tension	(10) Réseaux autonomes				(13) Total
			(4) Basse tension	(5) Branche- ment	(6) Éclairage public	(11) Branche- ment				(12) Éclairage public				
Amortissements¹														
1 Postes et centres d'exploitation	1,4	-	-	-	-	1,4	0,1	-	-	-	-	0,1		
2 Affectation directe	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%		
3 Lignes aériennes de distribution	-	138,8	80,3	14,3	-	233,4	-	0,5	0,3	0,1	-	0,8		
4 Valeur nette des lignes aériennes (%)	0,0%	59,4%	34,4%	6,1%	0,0%	100,0%	0,0%	59,0%	34,2%	6,8%	0,0%	100,0%		
5 Valeur nette des lignes aériennes (M\$)	-	2 581,9	1 494,9	266,5	-	4 343,3	-	14,3	8,3	1,6	-	24,2		
5 Lignes souterraines de distribution	-	60,8	21,4	4,3	-	86,5	-	0,0	0,0	0,0	-	0,0		
6 Valeur nette des lignes souterraines (%)	0,0%	70,3%	24,8%	4,9%	0,0%	100,0%	0,0%	67,3%	23,7%	9,0%	0,0%	100,0%		
7 Valeur nette des lignes souterraines (M\$)	-	1 514,8	533,5	106,3	-	2 154,6	-	0,0	0,0	0,0	-	0,0		
8 Total	1,4	199,6	101,8	18,6	-	321,3	0,1	0,5	0,3	0,1	-	0,9		
Amortissements²														
9 Amortissements	0,4	201,8	99,9	18,4	0,8	321,3	0,1	0,4	0,3	0,1	0,0	0,9		
10 Valeur nette des immobilisations incluant les actifs incorporels (%)	0,1%	62,8%	31,1%	5,7%	0,3%	100,0%	10,8%	51,6%	29,8%	5,9%	1,9%	100,0%		
12 Valeur nette des immobilisations incluant les actifs incorporels (M\$)	9,2	4 532,0	2 244,2	412,4	18,4	7 216,1	3,1	14,6	8,4	1,7	0,5	28,3		
14 Différence	0,9	(2,2)	1,8	0,2	(0,8)	-	(0,0)	0,0	0,0	0,0	(0,0)	-		

¹HQD-12, Document 2, page 9, ligne 15, colonnes 4 à 9.

²Répartition des charges d'amortissement selon la valeur nette des immobilisations incluant les actifs incorporels.

**6 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGES 18-19
HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 16, TABLE 10**

Demandes :

- a) Please indicate which allocation factors in Table 10 were impacted by the change in the use of a multiplier with respect to vacant buildings. (Note: If other allocation factors than those listed in Table 10 were affected, please identify them as well).

Réponse:

Les facteurs de répartition suivants sont modifiés par la prise en compte des locaux vacants: nombre d'abonnements moyenne tension (FR4), nombre d'abonnements basse tension (FR5), branchements pondérés - base de tarification (FR6), branchements pondérés – coût de prestation (FR7), gestion des abonnements pondérée - base de tarification (FR8), gestion des abonnements pondérée– coût de prestation (FR9), mesurage pondéré (FR10), ventes et abonnements pondérés – base de tarification (FR11), ventes et abonnements pondérés – coût de prestation (FR12), autres – facteurs pondérés – base de tarification (FR13), autres – facteurs pondérés – coût de prestation (FR14).

- b) For those allocation factors that were impacted please prepare a schedule indicating how the allowance for vacant building impacted on each factor.

Réponse:

Le tableau suivant présente les facteurs de répartition avant la prise en compte des locaux vacants.

Tabela R6B
Facteurs de répartition sans locaux vacants
Année témoin projetée 2006

(1) Catégorie de consommateurs	(2) FR4	(3) FR5	(4) FR6	(5) FR7	(6) FR8	(7) FR9	(8) FR10	(9) FR11	(10) FR12	(11) FR13	(12) FR14
Description ⁽¹⁾	Nombre d'abon. moyenne tension	Nombre d'abon. basse tension	Branchements pondérés - Base de tarification	Branchements pondérés - Coût de prestation	Gestion des abon. pondérée - Base de tarification	Gestion des abon. pondérée - Coût de prestation	Mesurage pondéré	Ventes et abon. pondérés - Base de tarif.	Ventes et abon. pondérés - Coût de prest.	Autres - Facteurs pondérés - Base de tarification	Autres - Facteurs pondérés - Coût de prestation
1 Domestique											
2 Tarifs D et DM	3 246 973	3 242 878	300,6	37,3	64,1	334,3	340,4	71,1	39,1	125,5	(27,6)
3 Tarif DH	163	163	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	(0,0)
4 Tarif DT	119 977	119 974	10,1	1,3	2,5	13,1	39,0	2,9	1,6	4,1	(0,3)
5 Total	3 367 113	3 363 015	310,7	38,6	66,6	347,4	379,5	74,0	40,7	129,7	(27,8)
6 Petite et moyenne puissance											
7 Tarifs G et à forfait	279 810	278 439	59,1	7,3	8,2	44,4	184,7	20,2	25,2	24,1	(4,0)
8 Tarif G9	3 909	3 815	5,4	0,7	0,2	0,9	7,7	1,7	2,2	2,0	(0,4)
9 Tarif M	17 581	15 190	48,5	6,0	1,3	4,7	26,5	40,4	54,0	44,1	(5,2)
10 Tarifs d'éclairage public et Sent.	5 568	5 561	0,5	0,1	0,1	0,9	0,5	0,8	1,1	0,8	0,0
11 Tarif BT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Total	306 868	303 005	113,5	14,1	9,8	50,9	219,5	63,1	82,5	71,0	(9,5)
13 Grande puissance											
14 Tarif L	149	1	0,8	0,1	0,8	2,2	20,3	38,4	39,9	66,0	(4,2)
15 Tarif H	1	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	(0,0)
16 Tarifs LD et LP	4	-	-	-	0,0	0,1	0,8	0,1	1,0	0,0	(0,0)
17 Contrats spéciaux	-	-	-	-	0,0	0,1	1,8	20,8	8,1	36,4	3,2
18 Total	154	1	0,8	0,1	0,9	2,3	23,0	59,3	49,1	102,4	(1,0)
19 Réseaux autonomes											
20 Tarifs D et DM	12 326	12 326	1,3	0,3	0,0	0,1	1,4	0,0	0,1	-	-
21 Tarif G	2 404	2 403	0,6	0,1	0,0	0,0	1,3	0,0	0,1	-	-
22 Tarif G9	12	12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
23 Tarif M	30	29	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	-	-
24 Tarifs d'éclairage public et Sent.	44	44	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-	-
25 Total	14 816	14 814	2,0	0,4	0,0	0,1	2,8	0,1	0,2	-	-
26 Total - sans les réseaux autonomes	3 674 135	3 666 021	425,1	52,8	77,3	400,6	622,0	196,4	172,3	303,0	(38,4)
27 Total - avec les réseaux autonomes	3 688 951	3 680 835	427,1	53,2	77,3	400,7	624,8	196,5	172,5	303,0	(38,4)

- c) With reference to the discussion on pages 18-19, please explain:
- The distinction between “abonnements” and “branchments”
 - Why it is necessary to apply a “multiplier” to the number of “abonnements”
 - The relationship between i) the 8950 abonnements with multipliers and the 8730 abonnements without multipliers and ii) the 5710 branchements – associated with vacant buildings.

Réponse:

Le nombre d'abonnements est différent du nombre de branchements, puisqu'un branchement peut desservir plusieurs abonnements. Dans le dossier R-3579-2005, le nombre d'abonnements tient compte des abonnements relatifs aux locaux vacants et il en est de même pour les branchements relatifs aux locaux vacants.

Le Distributeur a déjà présenté dans une réponse à une question de l'ACEF dans le cadre du dossier R-3541-2004, les raisons d'utiliser le nombre d'abonnements avec multiplicateur (voir HQD-14, Document 2, p. 33-34, réponse 40 b).

Le nombre de 8 950 abonnements avec multiplicateur correspond au nombre d'abonnements en considérant le nombre de logements relatifs à chaque abonnement, comparativement au nombre de 8 730 abonnements qui est déterminé sans considérer le nombre d'unités de logements. Les branchements installés par le Distributeur permettent de desservir tous les types de logements, qu'ils soient vacants ou non, de sorte que la méthode de répartition doit tenir compte du nombre de branchements pour les locaux vacants.

**7 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGE 19
HQD-12, DOCUMENT 2, TABLES 39, 41 AND 42**

Demandes :

- a) In determining the average cost of poles and wires over the period 1999-2004, was the calculation based on:

1. A simple average of the cost of each type of asset over the 6-year period (i.e., a straight average of the unit costs for each of the 6 years); or

Réponse:

Cette méthode n'a pas été utilisée.

2. The average cost per unit for each type of asset over the 6 years (i.e., total spending divided by total units purchased)?

Réponse:

Cette méthode correspond à celle utilisée. De façon plus précise, le calcul du coût moyen des équipements a été déterminé en 2 étapes. Dans un premier temps, la valeur des équipements pour chacune des années de la période 1999-2004 est déterminée en considérant le coût unitaire de chaque type d'équipement multiplié par la quantité d'équipements installés pour cette même année. Les déboursés totaux sur la période 1999-2004 sont ensuite divisés par le nombre total d'unités installées pour obtenir le coût unitaire sur la période 1999-2004.

- b) Were the costs for each year adjusted for inflation prior to determining the average as per (1) or (2)?

Réponse:

L'inflation n'a pas été considérée et les données correspondent à la façon qu'elles seraient inscrites au registre des immobilisations, c'est-à-dire en dollars courants. La méthode reflète la décision D-2004-47, dans laquelle la Régie demandait au Distributeur de conserver les données historiques pour établir le partage moyenne et basse tension (D-2004-47, p.113)

- c) If the average cost of poles and wires was determined in some other manner than those considered in a) and b), please explain.

Réponse:

Voir les réponses aux questions 7a) et 7b) d'Option consommateurs.

**8 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGE 19
HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 32 & 34
R-3541-2004, HQD-12, DOCUMENT 4, PAGES 35-36**

Demandes :

- a) The text (HQD-12, Document 1, page 19, lines 16-20) seems to suggest that the organizational changes are taken into account under the heading “Imputations et Déversements”. If this is the case, please indicate where in HQD-12, Document 2 this adjustment is shown.

Réponse:

Dans le document HQD-12, Document 2, tableau 3, page 9, les changements organisationnels affectent la rubrique « Charges brutes directes » (ligne 4), la rubrique « Imputations et déversements » (ligne 11) et la rubrique «Frais corporatifs» (ligne 13).

- b) With reference to the new “Conditions of Service” unit, to what functions and sub-function (as per pages 35-36 of HQD-12, Document 4) were the associated activities assigned in the R-3541-2004 case?

Réponse:

Dans le dossier R-3541-2004, l'activité "Conditions de service" n'était pas identifiée spécifiquement et se retrouvait à la sous fonction «Commercialisation» de Service à la clientèle de la fonction Ventes et commercialisation (pour la base de tarification voir HQD-12, Document 4, p. 33, tableau 24 A, colonne 14; pour le coût de prestation, voir HQD-12, Document 4, p. 35, tableau 25 A, colonne 5).

- c) Please provide a description of the types of activities that are associated with the costs assigned to the following sub-functions of “Ventes et commercialisation”:

- “Grande entreprises”
- “Service à la clientèle – Commercialisation Autre”
- “Ventes”.

Réponse:

La fonction Service à la clientèle – Commercialisation Autre regroupe les activités de conception et de mise en marché des

programmes commerciaux pour les clients autres que les clients Grandes entreprises, ainsi que le support et l'encadrement pour les ventes en territoires.

La fonction Ventes regroupe les activités commerciales en territoires. Elle comprend les activités de ventes et de services après vente. Celles-ci se déroulent en territoires et ont pour but d'assurer les liens d'affaires avec les clients d'affaires et d'assurer un rôle conseil relié à l'utilisation de l'électricité.

La fonction Grandes entreprises rend des services équivalents mais pour la clientèle Grandes entreprises seulement.

9 REFERENCES : HQD-7, DOCUMENT 2, PAGE 14

Demandes :

- a) Please provide a schedule that breaks down the 2006 post-heritage supply and show for each individual completed or anticipated call for tender (e.g., A/O 2002-1, A/O 2002-2, etc.), and for short-term market purchases:
- the volume (GWh)
 - the total cost
 - the average cost (\$/MWh).

Réponse:

Voir la réponse 8.b.1 à ACEF à la pièce HQD-14, document 2.

10 REFERENCES : HQD-3, DOCUMENT 1, PAGES 12-13

Demandes :

- a) Has HQD made any use whatsoever of the results of the PA Consulting benchmarking work regarding customer service (Tables 2 and 3) in the development of its budget and work program priorities for 2005-2006? If yes, please explain specifically how the results influenced its plans and budgets for 2005-2006. If not, please detail any future plans to apply the results of the benchmarking study.

Réponse:

Le balisage est un outil parmi d'autres qui vient alimenter la réflexion sur nos façons d'améliorer notre efficacité (Rencontre technique No1, acétates 5 et 6). Il arrive que plusieurs sources ou plusieurs analyses convergent vers les mêmes constats et donnent lieu à des actions d'amélioration. À cet effet, plusieurs actions liées à la gestion courante sont posées quotidiennement par les gestionnaires de la Division. Ces gestes contribuent à obtenir les performances observées au niveau des indicateurs d'efficacité présentés à la pièce HQD-3, Document 1. Ainsi, il n'y a pas de suivi systématique dans l'élaboration des budgets et priorités d'actions des sources des améliorations (balisage interne, le Distributeur avec lui-même ou balisage externe tel que celui fait par *PA Consulting* ou autres...)

Les pistes d'améliorations issues des exercices de balisage sont parfois très structurantes et nécessitent d'importantes modifications à l'organisation du travail. Certaines passent par l'implantation de systèmes informatiques d'envergure et se réaliseront dans le nouvel environnement d'affaires du Distributeur. Ces pistes pouvaient déjà avoir été identifiées au moment où la décision d'aller de l'avant avec le développement d'un système a été prise. Le balisage renforce une orientation dans certains cas.

Plusieurs pistes d'amélioration sont présentement à l'étude chez le Distributeur, notamment en ce qui a trait à la relève de compteurs, à la gestion du crédit et du recouvrement, au centre d'appels et à certaines activités relatives à la gestion du réseau de Distribution. Les actions proposées feront l'objet de plans d'affaires détaillés montrant les coûts et les gains anticipés. Selon l'ampleur de ces projets, certains feront l'objet de dossiers distincts à la Régie.

11 REFERENCES : HQD-3, DOCUMENT 1, PAGE 18

Demandes :

- a) Has HQD made any use whatsoever of the results of the benchmarking regarding work safety (Table 6) and its subsequent analyses in the development of its budget and work program priorities for 2005-2006? If yes, please explain specifically how the results influenced its plans and budgets for 2005-2006. If not, please detail any future plans to apply the results of the benchmarking study.

Réponse:

Les résultats présentés à la pièce HQD-3, Document 1, page 18 n'ont pas conduit à des actions spécifiques autres que celles déjà prévues à cet effet.

12 REFERENCES : HQD-3, DOCUMENT 1, PAGES 19-21

Demandes :

- a) Please explain more fully why measures of distribution costs per km are not considered relevant? Explain why km of facilities does not represent a relevant cost driver for activities such as vegetation management, line patrolling and overall investment levels in poles and wires.

Réponse:

Les indicateurs de coût par kilomètre de réseau sont pertinents pour les activités liées au réseau de distribution en autant qu'on puisse distinguer les kilomètres du réseau aérien de ceux du réseau souterrain qui présentent des coûts fort différents et qu'on tienne compte dans l'analyse de la densité de la clientèle sur le territoire (milieu rural vs milieu urbain).

Les coûts par kilomètre de réseau ne peuvent refléter les activités de services à la clientèle qui sont, de l'avis du Distributeur, davantage conditionnées par le nombre d'abonnements que par la longueur du réseau.

13 REFERENCES : HQD-3, DOCUMENT 1

Demandes :

- a) Is HQD aware of the Customer Care O&M Benchmarking Study prepared by Doug Louth Associates for Direct Energy in 2004 under direction from the Alberta Energy and Utilities Board (AEUB)?

Réponse:

Le Distributeur n'a pas pris connaissance de cette étude et n'y a pas participé non plus.

- b) If HQD was a participant in the study described in a), please provide a copy of the study report as filed with the AEUB and identify where HQD's Customer Care O&M cost per customer lies relative to the mean/median of the survey sample.

Réponse:

Sans objet.

14 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 2, PAGES 4-5

Demandes :

- a) With respect to Table 1 (page 4), please confirm that the difference between simply escalating \$9,123 M by 1.2% (i.e., \$9,232 M) and the after increase revenue of \$9,226, as reported in Table 1, is due to rounding. If not, please explain.

Réponse:

La différence est essentiellement due au fait que la hausse n'est pas appliquée aux contrats spéciaux. Si la hausse de 1,2 % était appliquée aux revenus des contrats spéciaux, estimés à 515 M \$, le total de la colonne « Hausse de 1,2 % au 1^{er} janvier » aurait été de 6 M\$ plus élevé.

- b) With respect to Table 2 (page 5), please confirm that the difference between simply escalating \$2,853 M by 3% (i.e., \$2,938.6 M) and the after increase revenue of \$2,933, as reported in the Table 1, is due to rounding. If not, please explain.

Réponse:

Voir la réponse 14 a) d'Option consommateurs.

15 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 3, PAGE 10

Demandes :

- a) Please explain more fully the concern raised in the last bullet (lines 7-10) regarding the application of the alternative option.

Réponse:

Considérant le temps requis pour intégrer l'information sur le compte de *pass-on* au 30 juin et ses impacts sur l'ensemble du dossier tarifaire, la date de dépôt du dossier permettant de rencontrer le délai de 8 mois nécessaire à la Régie afin de traiter l'ensemble de la demande tarifaire deviendrait à risque.

16 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 3, PAGES 12-16

Demandes :

- a) Reference is made to an estimated 283 GWh of unused heritage pool energy (page 13, line 1). Please reconcile this value with the 253 GWh reported in HQD-7, Document 2, page 5 (line 22).

Réponse:

Le volume d'électricité patrimoniale non utilisé à ce jour pour l'année 2005 est de 253 GWh, tel que mentionné à la pièce HQD-7, Document 2. La ligne 1, page 13 de la pièce HQD-4, Document 3 devrait donc se lire : «(...)volume est estimé à 253 GWh pour les 6 premiers mois (...)».

- b) Please confirm that if the proposed calculation of the variances by rate class is done at year end (as per Option 1), then the calculation can be based solely on annual volumes by customer class (as opposed to requiring monthly volumes). If monthly volumes are required, please indicate:
1. Why monthly volumes are needed to do the calculation,

Réponse:

Tel que mentionné à la page 6 de la pièce HQD-4, Document 3, et conformément à la décision D-2005-34 (R-3541-2004), la Régie exige que le Distributeur cumule sur une base mensuelle les

informations sur les écarts proposés en preuve, et privilégie l'utilisation du coût et du revenu par catégorie tarifaire. Le choix de l'option 1 comme méthode d'intégration des écarts n'enlèverait donc pas au Distributeur l'obligation de cumuler les écarts sur une base mensuelle.

2. Why a calculation based on monthly values will yield a different result by customer class than a calculation based on annual volumes at year end, and

Réponse:

Le Distributeur rappelle que le cumul des écarts sur une base mensuelle permet de capter la part des catégories de consommateurs dans le volume de consommation totale, part qui varie à chaque mois, de même que la pondération différente des achats postpatrimoniaux relativement aux achats d'électricité totaux de chacun des mois. Un exercice mensuel par catégorie de consommateurs ne donne pas par conséquent le même résultat qu'un calcul sur une base annuelle.

3. Where in the current filing the forecast monthly volumes for 2006 required to perform the calculation are found.

Réponse:

Le tableau 53 de la pièce HQD-12, Document 2, présente l'énergie mensuelle et annuelle par catégorie de consommateurs pour l'année témoin projetée 2006. Le tableau 54 présente les ajustements à apporter relativement à la détermination des achats d'électricité.

c) Please confirm that:

1. The proposed methodology is consistent with the Global Treatment proposed by HQD (see HQD-12, Document 1, page 8) for the allocation of post-Heritage Pool costs to customer classes.

Réponse:

Les modalités présentées en matière de calcul des écarts par catégorie de consommateurs sur une base mensuelle sont en conformité avec le traitement global de la répartition des coûts de fourniture proposé par le Distributeur à la pièce HQD-12,

Document 1. D'une part, les coûts unitaires prévus de l'électricité patrimoniale pour l'année 2005 sont ceux approuvés par la Régie dans sa décision D-2005-34, du dossier R-3541-2004. Ces coûts de fourniture par catégorie de consommateurs ont été établis selon le traitement global. D'autre part, les volumes de consommation mensuelle d'électricité postpatrimoniale, sur une base prévisionnelle et réelle, sont répartis entre les catégories de consommateurs en proportion de leur consommation globale du mois. De la même façon, pour chacun des mois, le coût réel en M\$ des achats postpatrimoniaux est quant à lui réparti entre les catégories de consommateurs au prorata des achats patrimoniaux réels en M\$.

2. Should the Régie adopt a different allocation methodology for the allocation of post-Heritage Pool costs, then the Proposal in HQD-4, Document 2 would have to be similarly changed. If not, please explain.

Réponse:

Si la Régie devait adopter une méthode de répartition du coût de fourniture différente de celle proposée par le Distributeur, les modalités du calcul des écarts par catégorie de consommateurs et par mois devraient être revues de façon à assurer une cohérence. Ceci ne s'appliquerait pas pour le *pass-on* de 2005, le traitement global ayant été approuvé par la Régie pour l'année 2005 dans sa décision D-2005-34.

17 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 3, PAGES 16-17

Demandes :

- a) Please explain why, given the short timeframe until recovery of the costs (i.e. 2 years), a short-term interest rate should not be used to recognize the financing needs of HQD, as opposed to the average cost of capital.

Réponse:

Il ne s'agit pas d'une période de récupération des coûts de 2 ans. Le document réfère plutôt à la disposition du solde du compte à partir du deuxième exercice suivant l'année témoin pour laquelle

des coûts ont été inscrits au compte. Tel que mentionné à la section 6 de la pièce, les modalités de disposition du compte ne sont pas encore établies. Il est donc erroné de prétendre que les coûts seront récupérés sur une période de 2 ans.

- b) Please confirm that HQD's proposal is to track the variances by customer class and then dispose of each class' variance by directly incorporating the class' variance into rates to be charged to that class. If not, please describe the proposed method of disposition by customer class.

Réponse:

La proposition du Distributeur consiste à intégrer l'écart net au titre du transfert des coûts d'approvisionnement postpatrimoniaux cumulés par catégorie de clientèle dans le coût de service de chaque catégorie, à compter du deuxième exercice subséquent.

18 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 4, PAGE 7 (LINES 5-8)

Demandes :

- a) Why is it appropriate for variances due to economic factors to be considered part of the Distributor's business risk, but not variances due to weather – as both are considered by HQD to be beyond the Distributor's control?

Réponse:

Voir les réponses 15.1, 17.1, 17.2 et 19.2 de l'AQCIE/CIFQ à la pièce HQD-14, Document 3.

19 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 4, PAGE 12

Demandes :

- a. What is the basis for the values shown in Table 1 (i.e., how were the weightings established)?

Réponse:

**Voir la réponse à la question 11.1 de la Régie à la pièce HQD-1,
Document 1.**

- b. How frequently does HQD plan to update the weighting factors in Table 1 (e.g., annually, bi-annually)?

Réponse:

Les facteurs n'ont pas été mis à jour au cours des dernières années.

- c. How will the factors be updated?

Réponse:

Le Distributeur ne prévoit pas faire la mise à jour de ces facteurs pour l'instant.

20 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 4, PAGE 9

Demandes :

- a. Please provide details regarding the Newfoundland Power weather normalization account. In particular, please confirm that the normalization includes transmission and distribution revenues, as well as generation-related revenues.

Réponse:

Le Distributeur confirme. Le compte de stabilisation pour la température (Weather normalization Reserve) de Newfoundland Power combine l'impact de la température sur les revenus des clients (Degree day normalization reserve) et l'impact des précipitations sur le coût des approvisionnements principalement auprès de Newfoundland & Labrador Hydro (Hydro production equalization reserve). Cette configuration ne saurait cependant s'appliquer au Distributeur dans la mesure où ce dernier ne possède aucun actif de production, mis à part les réseaux autonomes. De plus, le compte de *pass-on* sur les approvisionnements postpatrimoniaux tient déjà compte de l'impact des aléas économiques et climatiques sur les coûts des approvisionnements.

21 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 4, PAGE 14-15

Demandes :

- a) Please confirm that the effects of weather on customers' energy use will not be the same as the effects on customers' billing demands (i.e., weather variations that lead to 5% higher energy use (kWh) do not necessarily produce 5% higher billing demands (kW)).

Réponse:

Aucune analyse distinguant l'impact des aléas climatiques sur les besoins de puissance et sur les besoins en énergie par catégorie de client n'a été effectuée par le Distributeur. Logiquement, une augmentation de 5 % de la demande en énergie ne devrait pas nécessairement conduire à une variation de 5 % des besoins en puissance. Le Distributeur rappelle cependant qu'il doit répondre à la demande (en énergie) des clients en tout temps.

- b) Does the analysis undertaken by HQD to determine the revenue stabilization account for climate variance perform a separate calculation with respect to the impact of weather on billing demand quantities (i.e. billed on kW)? If not, how are the revenue impacts for customers that are demand billed determined? Is the impact on billing demand assumed to be the same as the impact on energy use?

Réponse:

Voir la réponse à la question 21 a) précédente.

- c) Please produce the equivalent to Table 2, but show the variation in sales due to weather by rate class for each of the past 16 years. Please comment on whether or not the variations "cancel out" for each rate class over the period.

Réponse:

Le tableau suivant détaille l'impact des conditions climatiques des 16 dernières années par catégorie de consommateurs.

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

TABLEAU R.21

Impact climatique par catégorie de consommateurs pour la période 1989-2004 (en GWh)

Année	Impact chauffage					Impact climatisation					Total
	D	G	M	L	Sous-total	D	G	M	L	Sous-total	
1989	1 299	139	173	121	1 732	16	23	29	10	78	1 810
1990	-1 167	-129	-161	-113	-1 570	0	0	0	0	1	-1 569
1991	-920	-96	-120	-84	-1 221	18	26	33	11	88	-1 133
1992	460	47	59	41	607	-36	-53	-67	-22	-178	429
1993	593	68	85	59	805	13	20	25	8	66	871
1994	257	42	52	37	388	-2	-4	-5	-2	-12	375
1995	-13	-8	-10	-7	-39	26	39	49	16	132	93
1996	-246	-26	-33	-23	-329	-7	-10	-13	-4	-34	-363
1997	780	67	84	59	991	-17	-26	-32	-11	-86	905
1998	-2 752	-293	-366	-256	-3 666	18	27	34	11	90	-3 577
1999	-1 987	-210	-262	-183	-2 642	65	97	121	40	323	-2 319
2000	-412	-40	-50	-35	-536	-34	-51	-64	-21	-171	-708
2001	-1 883	-204	-255	-178	-2 520	27	40	50	17	134	-2 386
2002	-604	-64	-81	-56	-805	47	71	89	30	236	-569
2003	955	102	127	89	1 274	26	39	49	16	131	1 405
2004	638	68	85	60	851	-37	-56	-70	-23	-187	664

22 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 4, PAGE 24-25

Demandes :

- a) Please clarify whether interest charges applicable to the the revenue stabilization account for climate variance will be:
- Accrued with the overall value of the account, and therefore not affect the annual revenue requirement and rate determination, or
 - Included in the annual revenue requirement and allocated to customers based on accumulated variance determined for each customer class.

Réponse:

Les écarts porteront intérêts sur une base mensuelle jusqu'à leur entrée dans la base de tarification pendant au maximum 18 mois (en supposant un dépôt du dossier tarifaire à mi-année). Ils figureront dans la base de tarification à compter du deuxième

exercice subséquent, moment à partir duquel ils exerceront un impact sur le revenu requis du Distributeur.

23 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 5, PAGE 9

Demandes :

- a) For each of the utilities cited with rate stabilization mechanisms, please indicate the basis on which interest charges to the deferral account are determined (i.e., based on average cost of capital, average cost of debt, current cost of long-term debt, etc.).

Réponse:

Voir la réponse à la question 13 de la Régie de l'énergie à la pièce HQD-14, Document 1.

24 REFERENCES : HQD-4, DOCUMENT 5, PAGES 5-7 AND PAGE 11

Demandes :

- a) Given the significant cost pressures discussed on pages 5-7 and the fact that some of them (such as increased reliance on post-heritage pool supply) are ongoing, please provide any analyses HQD has performed, which demonstrate that with 3% annual increases over the next eight years all deferred revenue will be recovered.

Réponse:

Voir la réponse à la question 14 de la Régie de l'énergie à la pièce HQD-14, Document 1.

**25 REFERENCES : HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 19
R-3541-2004, HQD-14, DOCUMENT 7, PAGE 11**

Demandes :

- a) With reference to Table 3 (HQD-13, Document 1, page 19), after applying the DM rate multiplier, how many clients are there with:

- All Electric Heating and No Capacity invoice?
- Other Types of Heating and No Capacity invoice?

Réponse:

Pour la période 2004-2005, il y a 1 850 995 clients résidentiels (incluant le multiplicateur au DM) avec chauffage tout électrique et sans facturation de la puissance.

Pour la période 2004-2005, il y a 884 073 clients résidentiels (incluant le multiplicateur au DM) sans chauffage tout électrique et sans facturation de la puissance.

- b) How many residential clients were there in 2004-2005 without electric heating and no capacity invoice and what was their annual consumption (i.e., update the 2002-2003 values of 867,185 clients with a usage of 9753 GWh from R-3541-2004)?

Réponse:

Pour l'échantillon de la période 2004-2005, il y a 783 531 clients résidentiels sans chauffage électrique et sans facturation de la puissance consommant 8 330 GWh. La consommation moyenne journalière est de 29,1 kWh.

**26 REFERENCES : HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 23
R-3541-2004, HQD-14, DOCUMENT 7, PAGES 9-10,
TABLE R-3.1**

Demandes :

- a) Please provide a schedule similar to that submitted as Table R-3.1 (HQD-14, Document 7), but updated to reflect HQD's current cost allocation (i.e., R-3579-2005, HQD-12, Document 2).

Réponse:

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

Demande de renseignements de Option Consommateur	R-3579-2005 Année 2006 Références	
<i>Revenus requis</i>		
Services à la clientèle (M\$)	384,9	(1)
Mesurage (M\$)	81,1	(2)
<i>Total</i>	466,0	
<i>Nombre d'abonnement</i>	3 384 520	(3)
<i>Revenus requis (€/abonnement/jour)</i>	37,73	

Références : Demande R-3579-2005 - pièce HQD-12, Document 2

(1) Tableau 7, page 13, col. 16, moins col. 13, ligne 5 + Tableau 33, page 45, col. 12, ligne 9 + [(Tableau 6, page 12, col. 14, moins col. 11, ligne 5 + Tableau 33, page 45, col. 12, ligne 2) X Tableau 1, page 7, col. 3, ligne 20]

(2) Tableau 7, page 13, col. 13, ligne 5 + (Tableau 6, page 12, col. 11, ligne 5 X Tableau 1, page 7, col. 3, ligne 20)

(3) Tableau 11, page 17, col. 6, ligne 6 + ligne 21

- b) Please prepare a similar schedule based on the current cost allocation, but which also includes the cost of connections ("Branchement").

Réponse:

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

Demande de renseignements de Option	R-3579-2005	
Consommateur	Année 2006	Références
<i>Revenus requis</i>		
Services à la clientèle (M\$)	384,9	(1)
Mesurage (M\$)	81,1	(2)
Branchement (M\$)	54,4	(4)
Total	520,4	
<i>Nombre d'abonnement</i>	3 384 520	(3)
<i>Revenus requis (€/abonnement/jour)</i>	42,13	

Références : Demande R-3579-2005 - pièce HQD-12, Document 2

(1) Tableau 7, page 13, col. 16, moins col. 13, ligne 5 + Tableau 33, page 45, col. 12, ligne 9 + [(Tableau 6, page 12, col. 14, moins col. 11, ligne 5 + Tableau 33, page 45, col. 12, ligne 2) X Tableau 1, page 7, col. 3, ligne 20]

(2) Tableau 7, page 13, col. 13, ligne 5 + (Tableau 6, page 12, col. 11, ligne 5 X Tableau 1, page 7, col. 3, ligne 20)

(3) Tableau 11, page 17, col. 6, ligne 6 + ligne 21

(4) Tableau 7, page 13, col. 9, ligne 5 + Tableau 33, page 45, col. 9, ligne 9 + [(Tableau 6, page 12, col. 7, ligne 5 + Tableau 33, page 45, col. 9, ligne 2) X Tableau 1, page 7, col. 3, ligne 20]

27 REFERENCES : HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 20 AND PAGE 23

Demandes :

- a) Please provide the supporting data (with sources) to support the statement that the average daily consumption of customers without all electricity heating systems is around 28 kWh/day.

Réponse:

Voir la réponse à la question 25 b).

De plus, pour la clientèle résidentielle, les données de 2003 démontrent que la consommation annuelle moyenne pour tous les usages autres que le chauffage électrique est de 27 kWh/jour.

**28 REFERENCE: HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 24
R-3541-2004, HQD-1, DOCUMENT 2, PAGE 16, TABLE 5
R-3541-2004, HQD-14, DOCUMENT 7, PAGES 4-6, TABLE
R-2.1**

Demandes :

- a) Please update Table 5 from R-3541-2004 to reflect the consumption profile for the most recent year available and the cost allocation results for R-3579-2005.

Réponse:

Les tableaux suivants sont établis en suivant la même méthodologie que celle utilisée dans R-3541-2004, HQD-14, Document 7, pages 4-6.

Demande de renseignements de Option Consommateur		R-3579-2005	
Revenus requis - Tarifs D et DM		Année 2006	
		(M\$)	Références
a	Fourniture	1 985,8	(1)
b	Transport Distribution	1 161,1	(2)
c	- Réseau moyenne tension	432,4	(3)
d	- Réseau basse tension	181,5	(4)

Références :

- (1) HQD-12, Doc. 2, Tableau 7, page 13, col. 2, ligne 2
 (2) HQD-12, Doc. 2, Tableau 7, page 13, col. 3, ligne 2
 (3) HQD-12, Doc. 2, Tableau 7, page 13, col. 4 + 5, ligne 2 + (HQD-12, Doc. 2, Tableau 6, page 12, col. 2 + 3, ligne 2 X HQD-12, Doc. 2, Tableau 1, page 7, col. 3, ligne 20)
 (4) HQD-12, Doc. 2, Tableau 7, page 13, col. 7, ligne 2 + (HQD-12, Doc. 2, Tableau 6, page 12, col. 5, ligne 2 X HQD-12, Doc. 2, Tableau 1, page 7, col. 3, ligne 20)

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

Demande de renseignements de Option Consommateur		R-3579-2005	
Revenus requis unitaires applicables aux déterminants du profil de consommation		Année 2006	
		Références	
<i>Déterminants permettant d'adapter les revenus requis aux caractéristiques de consommation</i>			
<i>Contribution des clients aux tarifs D et DM à la pointe moyenne des 300 heures</i>			
e	- Clients moyenne tension - Niv. ventes (MW)	13 550	(5)
f	- Clients basse tension - Niv. ventes (MW)	13 535	(6)
<i>Revenus requis unitaires</i>			
<i>Fourniture</i>			
	- Puissance et énergie (¢/kWh)	3,53	(7)
	- Puissance (\$/kW)	59,41	(8)
	- Énergie (¢/kWh)	2,10	(8)
<i>Transport</i>			
	- Coûts du transport - Niv. ventes (\$/kW)	85,69	b/e
<i>Réseau de distribution</i>			
g	- Coûts du réseau MT - Niv. ventes (\$/kW)	31,91	c/e
h	- Coûts du réseau BT - Niv. ventes (\$/kW)	13,41	d/f
Total		45,32	g+h

Références :

(5) HQD-12, Doc. 2, Tableau 53, page 74, col. 5, ligne 2 et ajustés des pertes pour obtenir l'équivalent au niveau des ventes.

(6) HQD-12, Doc. 2, Tableau 53, page 74, col. 5, ligne 2 et ajustés des pertes et des ventes pour obtenir l'équivalent au niveau des ventes basse tension.

(7) HQD-12, Doc. 2, Tableau 9, page 15, col. 8, ligne 2

(8) Calculs basés sur la formule utilisée pour établir les coûts de fourniture par catégorie de consommateurs.

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

Année 2002	kW moyen durant les 300 heures de pointe		Facteur d'utilisation
	kWh		
1 ^{re} tranche	8 536	1,49	65,4%
2 ^e tranche	7 392	2,32	36,4%
Total	15 928	3,81	47,7%

Répartition des revenus requis (¢/kWh) Année 2006	R-3579-2005			Total
	Fourniture	Transport	Distribution	
Coût de la fourniture uniforme				
1 ^{re} tranche	3,53	1,50	0,79	5,82
2 ^e tranche	3,53	2,69	1,42	7,64
Total	3,53	2,05	1,08	6,67
Rapport 2^e tranche / 1^{re} tranche				31%
Coût de la fourniture différencié				
1 ^{re} tranche	3,14	1,50	0,79	5,42
2 ^e tranche	3,96	2,69	1,42	8,08
Total	3,52	2,05	1,08	6,66
Rapport 2^e tranche / 1^{re} tranche				49%

b) Please provide an updated version of Table R-2.1 from R-3541-2004 (consistent with the response to part (a)).

Réponse:

Voir la réponse à la question 28 a).

29 REFERENCES : HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 26

Demandes :

a) Please provide the calculations supporting the 6.83 cents/kWh quoted for the equivalent cost of gas (e.g. what is the cost of gas used in the determination?).

Réponse:

Le coût en kWh-équivalent du chauffage au gaz naturel est calculé de la façon suivante (voir aussi les réponses aux questions 24.1 et 24.2 de la Régie, à la pièce HQD-14, Document 1, pages 48 et 49) :

- Coût du gaz utilisé : 57,516 ¢/m³
- Valeurs calorifiques : 37,89 MJ/m³ pour le gaz et 3,6 MJ/kWh pour l'électricité
- Taux d'efficacité : 80 % pour le gaz et 100 % pour l'électricité

$$\frac{(57,516 \times 3,6 \times 1)}{(37,89 \times 0,8)} = 6,83 \text{ ¢/kWh}$$

30 REFERENCES : HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 27

Demandes :

- a) Please provide a schedule that translates the \$4.71 / kW rate proposed for usage over 50 kW into an equivalent kWh charge and explain any assumptions required.

Réponse:

La prime de puissance de 4,71 \$/kW se traduit par un prix de l'ordre de 0,5 ¢/kWh en utilisant les hypothèses décrites en réponse à la question 5.2 de R-3541-2004, HQD-14, Document 7.

$$\frac{4,71 \text{ \$/kW} \times 121 \text{ jours d'hiver}}{8 \text{ 760 heures} \times 47 \% \times 30 \text{ jours}} = 0,46 \text{ ¢/kWh}$$

**31 REFERENCES : HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 41
R-3541-2004, HQD-14, DOCUMENT 7, PAGE 13, TABLES
4.2.1, 4.2.2 AND 4.2.3**

Demandes :

- a) Please update the response (i.e. Tables 4.2.1, 4.2.2 and 4.2.3) provided to OC Question 4.2 from R-3541-2004 to reflect the most recently available billing data (e.g. 2004-2005).

Réponse:

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

Période du 1^{er} mai 2004 au 30 avril 2005

Tarifs D & DM - Clientèle résidentielle - Chauffage non tout à l'électricité

Strates de consommation kWh / jour	Nombre de factures dont le dernier kWh est compris dans la strate (000) de factures		Répartition de la consommation totale par strate (%)		Répartition de la consommation totale par strate (GWh)		Répartition de la consommation totale par strate (%)	
	par strate / cumulatif	(%)	par strate / cumulatif	(%)	par strate / cumulatif	(%)	par strate / cumulatif	(%)
0 à 10	1 313	1 313	24,8%	24,8%	2 914	2 914	27,8%	27,8%
11 à 20	1 155	2 468	21,8%	46,5%	2 143	5 057	20,5%	48,3%
21 à 30	883	3 351	16,7%	63,2%	1 491	6 548	14,2%	62,6%
31 à 40	611	3 962	11,5%	74,7%	1 016	7 564	9,7%	72,3%
41 à 50	396	4 358	7,5%	82,2%	702	8 266	6,7%	79,0%
51 à 60	259	4 617	4,9%	87,1%	498	8 764	4,8%	83,8%
61 à 70	172	4 789	3,3%	90,3%	365	9 130	3,5%	87,2%
71 à 80	121	4 910	2,3%	92,6%	275	9 405	2,6%	89,9%
81 à 90	89	4 999	1,7%	94,3%	211	9 616	2,0%	91,9%
91 à 100	68	5 067	1,3%	95,6%	163	9 779	1,6%	93,4%
101 et plus	235	5 302	4,4%	100,0%	686	10 465	6,6%	100,0%
Total	5 302	5 302	100,0%	100,0%	10 465	10 465	100,0%	100,0%

Tarifs D & DM - Clientèle résidentielle - Chauffage tout à l'électricité

Strates de consommation kWh / jour	Nombre de factures dont le dernier kWh est compris dans la strate (000) de factures		Répartition de la consommation totale par strate (%)		Répartition de la consommation totale par strate (GWh)		Répartition de la consommation totale par strate (%)	
	par strate / cumulatif	(%)	par strate / cumulatif	(%)	par strate / cumulatif	(%)	par strate / cumulatif	(%)
0 à 10	717	717	6,4%	6,4%	6 961	6 961	19,0%	19,0%
11 à 20	1 621	2 337	14,5%	21,0%	6 218	13 179	17,0%	36,0%
21 à 30	1 685	4 023	15,1%	36,1%	5 067	18 246	13,9%	49,9%
31 à 40	1 482	5 505	13,3%	49,4%	4 019	22 265	11,0%	60,9%
41 à 50	1 231	6 736	11,1%	60,5%	3 137	25 402	8,6%	69,4%
51 à 60	962	7 698	8,6%	69,1%	2 429	27 830	6,6%	76,1%
61 à 70	728	8 427	6,5%	75,6%	1 895	29 725	5,2%	81,3%
71 à 80	560	8 987	5,0%	80,7%	1 494	31 220	4,1%	85,3%
81 à 90	449	9 436	4,0%	84,7%	1 185	32 404	3,2%	88,6%
91 à 100	372	9 807	3,3%	88,0%	933	33 337	2,6%	91,1%
101 et plus	1 335	11 143	12,0%	100,0%	3 242	36 580	8,9%	100,0%
Total	11 143	11 143	100,0%	100,0%	36 580	36 580	100,0%	100,0%

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

Tarifs D & DM - Clientèle résidentielle - Total

Strates de consommation kWh / jour	Nombre de factures dont le dernier kWh est compris dans la strate (000) de factures (%)				Répartition de la consommation totale par strate GWh (%)			
	par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif	
0 à 10	2 029	2 029	12,3%	12,3%	9 876	9 876	21,0%	21,0%
11 à 20	2 776	4 805	16,9%	29,2%	8 361	18 236	17,8%	38,8%
21 à 30	2 569	7 374	15,6%	44,8%	6 557	24 794	13,9%	52,7%
31 à 40	2 093	9 467	12,7%	57,6%	5 035	29 829	10,7%	63,4%
41 à 50	1 628	11 094	9,9%	67,5%	3 839	33 668	8,2%	71,6%
51 à 60	1 221	12 315	7,4%	74,9%	2 927	36 595	6,2%	77,8%
61 à 70	901	13 216	5,5%	80,4%	2 260	38 855	4,8%	82,6%
71 à 80	682	13 897	4,1%	84,5%	1 769	40 624	3,8%	86,4%
81 à 90	537	14 435	3,3%	87,8%	1 396	42 020	3,0%	89,3%
91 à 100	440	14 874	2,7%	90,4%	1 096	43 116	2,3%	91,6%
101 et plus	1 571	16 445	9,6%	100,0%	3 928	47 044	8,4%	100,0%
Total	16 445	16 445	100,0%	100,0%	47 044	47 044	100,0%	100,0%

**32 REFERENCES : HQD-13, DOCUMENT 1, PAGE 38
HQD-13, DOCUMENT 5, PAGE 3**

Demandes :

- a) Please provide a schedule that for each Residential Rate Class (D, DM, DH and DT) sets out:
1. The proposed rates for 2006,

Réponse:

Se référer à la pièce HQD-13, Document 3.

2. The forecasted 2006 billing determinants for each component of the rate structure (in part (1)), and

Réponse:

Voir la réponse à la question 1 a) de Industrial Economics incorporated pour le compte de l'AQCIE/CIFQ, à la pièce HQD-14, Document 3, page 40.

3. The resulting revenue when each rate structure component is multiplied by the appropriate billing determinant.

Réponse:

Voir la réponse à la question 32.a.2 précédente.

33 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 3, PAGE 6

Preamble:

There are different types of changes to a cost allocation methodology:

Demandes :

1. The need for a change as a result of a new cost element, an example of this is the need to “change” the methodology this year to include the allocation of the amortization of the BT deferral account (which is a new cost element).
 2. The need for a change in the allocation methodology as a result of an organizational change which moves activities between costs centres (but where the objective is to continue to treat costs in the same manner).
 3. The need for a change in the allocation methodology as a result of an organization change that allows various activities to be allocated more precisely and gives rise to new functions/sub-functions (an example of this is the Conditions of Service unit reflected in the most recent cost allocation).
 4. Use of better (and different data) in the allocation methodology without changing the intent or the principles underlying the allocation (examples of this would be i) the continued expansion of the number of years used to estimate MT/BT costs; ii) the ability to directly assign distribution network costs, and iii) use of a three-year average of past experience to calculate the allocation for various customer care activities).
 5. A fundamental change in methodology, such as a change in the actual allocation factors used (for example, the change that was made for allocation of working capital).
- a) Would the proposal set out in HQD-12, Document 3 (Evaluation of the Impacts of Methodological Changes on Cross Subsidization Level) adjust the Cross Subsidization Index reference marker for all cost allocation changes or only certain types?

Réponse:

Dans sa décision D-2004-47, la Régie demandait au Distributeur d'identifier clairement toute nouvelle modification d'ordre méthodologique. Depuis, le Distributeur a fait cette identification aux pièces HQD-12, Document 1, dans la demande R-3541-2004 et HQD-12, Document 1, de la présente demande (R-3579-2004) en distinguant notamment les éléments nouveaux des autres changements et en calculant l'impact des modifications seulement sur la répartition des coûts, le reste des écarts par rapport aux années précédentes étant exclusivement des impacts associés à la mise à jour des données de base.

À noter que la méthode de répartition des coûts relatifs à l'amortissement du compte de frais reportés du tarif BT sera établie pour la première fois dans le présent dossier. L'impact par rapport à l'année précédente ne serait donc pas considéré comme un changement de méthode.

L'exemple du compte de frais reportés constitue un nouvel élément à la méthode de répartition qui contribuera au cours des prochaines années à faire évoluer la répartition des coûts et possiblement les indices d'interfinancement.

L'effet Méthodes correspond aux modifications méthodologiques dont l'impact est évalué à chacune des années. Si, par contre, la Régie considère que tous les nouveaux éléments doivent être considérés comme étant des modifications de méthodes, il faudrait alors pour les fins du suivi des indices d'interfinancement de référence, recalculer la dernière année avec la méthode de 2002 en y incluant les nouveaux éléments dans les effets méthodologiques et chacune des modifications méthodologiques des dernières années recalculés avec les nouveaux volumes, coûts et prix de l'année en cours (voir également la réponse à la question 22.b.1 de L'ACEF de Québec).

- b) If only certain types, list the allocation changes where an adjustment would be made and explain why the adjustment is made to only those types of changes and not all changes.

Réponse:

Voir la réponse à la question 33.a) précédente.

34 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 3, PAGE 11

Demandes :

- a) Changes in load forecasting methodology (including weather normalization practices) could impact on the cost allocation results. Does HQD propose to adjust the Cross Subsidization Index reference marker for these changes as well? If not, why not.

Réponse:

Non. Tel que mentionné en réponse à la question 33.a), les changements inclus dans l'évaluation de la balise de référence ne traitent que des changements apportés à la méthode de répartition. La méthodologie relative aux éléments servant de données de base à la répartition des coûts ne constitue pas un changement méthodologique. Le changement méthodologique apporté à l'année 2002 est dû au fait que les données n'étaient pas épurées de l'effet climatique au niveau de la fourniture.

35 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 3, PAGE 13, TABLE 2

Demandes :

- a) Do the cost allocation methodology changes listed in Table 2 reflect all of the changes implemented since 2002? If not, what other changes took place and why were they excluded?

Réponse:

Les changements méthodologiques énumérés au tableau 2 incluent tous les changements apportés à la méthode de répartition depuis 2002.

**36 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGE 10
R-3451-2004, DECEMBER 8, 2004 TRANSCRIPT, PAGES
222-224
R-3451-2004, HQD-12, DOCUMENT 4, PAGE 15**

Demandes :

a) Please provide a copy of Décret 1070-2004.

Réponse:

Voir la pièce HQD-14, Document 6, annexe 1.

b) During the oral phase of R-3451-2004 (December 8, 2004), HQD suggested that the Heritage Pool costs set out in Décret 1070-2004 were established using the same methodology as set out in its R-3451-2004 Application (HQD-12, Document 4, page 15) – that is, using the Global Treatment. Please confirm this.

Réponse:

Nous confirmons que dans la cause R-3541-2004, en vertu de la proposition du Distributeur d'un traitement global, les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale, présentés au tableau B de HQD-12, Document 1 et au tableau 9a de HQD-12, Document 4 (page 15), sont rigoureusement identiques à ceux du Décret 1070-2004. Il en va de même pour la présente cause et le Décret 759-2005.

c) Please confirm that the derivation of the unit cost of the Heritage Pool by customer class in R-3541-2004 was done based on the overall load factor for each customer using total volumes.

Réponse:

Voir la réponse à la question 36B.

**37 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGE 9, TABLE A
HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 17, TABLE 11**

Demandes :

- a) Are the load factors by customer class and for the system overall, as reported in Table A, consistent with the sales and coincident peak data by customer class and for the system overall reported in Table 11? If not, please explain and provide the data used to calculate the load factors in Table A.

Réponse:

Les données utilisées pour calculer les facteurs d'utilisation présentés au tableau A de HQD-12, Document 1, sont fournies au tableau 53 de HQD-12, Document 2. Ces facteurs d'utilisation, basés sur les 300 heures les plus chargées du réseau, sont calculés à partir des mêmes données de base qui ont servi à déterminer l'ensemble des caractéristiques de consommation présentées au tableau 11 de HQD-12, Document 2.

38 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1, PAGES 10 AND 11

Demandes :

- a) What is the basis for HQD's contention (page 10, lines 14-17) that the current Décret 759-2005 is based on a the Global Treatment approach?

Réponse:

Le Distributeur a fourni les données au gouvernement pour qu'il puisse fixer par décret le coût de l'électricité patrimoniale et ce en conformité avec la LRÉ.

Par ailleurs, compte tenu qu'il s'agit de faire une répartition complète et rigoureuse du coût de l'électricité patrimoniale en établissant les caractéristiques de consommation, soit les facteurs d'utilisation et les taux de perte, il ne peut pas y avoir deux scénarios de volumes différents, qui donneraient des résultats identiques, comme il a été démontré en preuve au présent dossier (HQD-12, Document 1, pages 10 et 11) de même qu'en comité technique. Les caractéristiques de consommation sont directement liées aux volumes de chaque catégorie de consommateurs et les volumes de consommation patrimoniale des catégories de consommateurs sont rigoureusement les mêmes dans le décret 759-2005 et dans les tableaux du Distributeur (HQD-12, Document 1, tableau A et HQD-12,

Document 2, tableau 9). Voir également la réponse à la question 72.1 d'Union des consommateurs à la pièce HQD-14, Document 11.

Or, pour éviter toute confusion ou malentendu, le gouvernement a, contrairement au décret de l'année précédente, donné les volumes de consommation qui ont servi à établir les coûts de fourniture par catégorie de consommateurs, ce qui permet de déduire sans aucune hésitation que ces données sont effectivement basées sur le traitement global.

- b) What is the basis for HQD's contention (page 11, lines 7-9) that the government will always use the Global Treatment approach?

Réponse:

Le Distributeur ne peut pas présumer des intentions à venir du gouvernement. Pour ce qui est de son intention actuelle, le décret 759-2005 qui fixe le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale par catégorie de consommateurs pour l'année 2006, a été adopté le 17 août 2005. Ce décret fait suite au décret 1070-2004, adopté le 16 novembre 2004, ce dernier fixant le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale par catégorie pour l'année 2005. Comme le Distributeur l'a démontré (voir réponse 36a), la méthode utilisée par le gouvernement dans ces deux décrets a comme particularité de considérer un volume de consommation par catégorie de consommateurs de l'électricité patrimoniale, proportionnel au volume de consommation globale des années 2005 et 2006 respectivement. Si l'intention du gouvernement était d'opter pour un traitement à la marge, il n'aurait pas eu besoin de déposer de décret pour l'année 2006, les coûts de fourniture par catégorie de consommateurs de même que les volumes sous-entendus du décret 1070-2004 auraient été considérés comme fixés pour les années à venir.

Une autre possibilité aurait été pour le gouvernement d'adopter la décision D-2005-34 de la Régie qui demandait au Distributeur d'établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale par catégorie de consommateurs en approximant le mieux possible la courbe de puissance classée du décret 1277-2001, ce que le gouvernement n'a pas fait. Ce qu'il fait par contre c'est de fournir

les volumes de consommation par catégorie de consommateurs qui permettent de faire une répartition complète et rigoureuse de l'électricité patrimoniale selon le traitement global.

39 REFERENCES : HQD-12, DOCUMENT 1.1, PAGE 11, LINES 9-12.

Demandes :

- a) Please confirm that the Global Treatment proposed by HQD does not specifically recognize that the Heritage Pool load duration curve and HQD's total load duration curve are different.

Réponse:

Tel que le mentionne le Distributeur à la page 11 (lignes 14 à 27) et à la page 12 (lignes 1 à 4) de la pièce HQD-12, Document 1.1, la courbe patrimoniale du décret 1277-2001 et la courbe globale du Distributeur pour l'année 2006 ne sont pas identiques. Dans un premier temps, la courbe patrimoniale du décret 1277-2001 est une prévision établie en 2001 des puissances classées au niveau de la Production, sans précision des catégories de consommateurs, pour un horizon 2005/2006. Dans un deuxième temps, la courbe globale du Distributeur de 2006 est une courbe chronologique détaillée par catégorie de consommateurs, à partir d'un programme de mesurage, qui établit les profils de consommation en prenant en compte l'évolution des ventes globales des catégories de consommateurs. En ce sens, les caractéristiques de consommation (facteurs d'utilisation et taux de pertes) de ces deux courbes sont différentes.

- b) Please confirm that, without further adjustment, the Heritage Pool load profiles derived for each customer class using the Global Treatment will not reconcile to the shape of the Heritage Pool, as specified by Décret 1277-2001. If it is HQD's contention that the two can be reconciled, please demonstrate how.

Réponse:

Une fois le volume de consommation patrimoniale atteint, le gouvernement a la responsabilité de déterminer le coût de l'électricité patrimoniale par catégorie de consommateurs. Dans

un traitement global, les deux courbes en question n'ont pas à être conciliées. Par contre, dans un traitement alternatif, la Régie a demandé au Distributeur, dans sa décision D-2005-34, d'approximer le mieux possible la consommation du décret 1277-2001 par catégorie de consommateurs basée sur la courbe des puissances classées. La courbe du décret 1277-2001 et la courbe patrimoniale établies à partir des caractéristiques globales du Distributeur n'étant pas identiques (voir réponse précédente), des ajustements sont nécessaires afin de procéder à l'étape 1 du traitement alternatif A, à savoir déterminer les caractéristiques de l'électricité patrimoniale par catégorie de consommateurs selon le décret 1277-2001. Une proposition d'ajustements parmi d'autres est décrite à la page 12 de la pièce HQD-12, Document 1.1.

**40 REFERENCE: HQD-12, DOCUMENT 2, PAGE 15, TABLE 9
HQD-12, DOCUMENT 1.1, PAGES 10-13 AND PAGE 16,
TABLE B**

Demandes :

- a) For the projected 2006 rates, please recalculate Scenario A (from HQD-12, Document 1.1) and redo Table B, but determine the characteristics of the post heritage pool use by customer class as follows:
- Determine the total post-Heritage Pool usage for each hour of the year (PHP_h) by comparing the hourly values of the load duration curve for HQD (HQD_h) with the hourly values of load duration curve for the Heritage Pool (HP_h),
 - Identify the total use by customer class in each hour and split this use between Heritage Pool and non-Heritage Pool use based on the relative values of HP_h and PHP_h .

Then, calculate the cost of each as follows:

- Apply the rates as specified in the Decree 759-2005 to the Heritage Pool quantities,

**Réponses à la demande de renseignements no. 1
de Option consommateurs**

- Apply the Scenario A methodology to the post-Heritage Pool quantities.

Réponse:

Le Distributeur présente au tableau R-40A les résultats du scénario tel que demandé par Options Consommateurs :

Tableau R-40A
Coûts de fourniture et caractéristiques de consommation de l'électricité patrimoniale et postpatrimoniale
par catégorie de consommateurs pour l'année témoin projetée 2006
Simulation Option Consommateurs

Catégorie de consommateurs	Consommation patrimoniale et postpatrimoniale				Consommation patrimoniale (Décret 759-2005)			Consommation postpatrimoniale		
	Volume (GWh)	(%)	Coût unitaire (¢/kWh)	Coût total (M\$)	Coût unitaire (¢/kWh)	Volume (GWh)	Coût total (M\$)	Coût unitaire (¢/kWh)	Volume (GWh)	Coût total (M\$)
Domestique										
Tarifs D et DM	56 188	32,3%	3,48	1 957,6	3,20	53 782	1 722,0	9,80	2 406	235,7
Tarif DH	4	0,0%	3,38	0,1	3,10	3	0,1	9,72	0	0,0
Tarif DT	2 597	1,5%	2,98	77,4	2,68	2 486	66,6	9,70	111	10,8
Total	58 788	33,8%	-	2 035,2	-	56 271	1 788,7	-	2 517	246,4
Petite et moyenne puissance										
Tarifs G et à forfait	12 862	7,4%	3,18	408,8	2,88	12 312	355,0	9,76	551	53,7
Tarif G9	1 108	0,6%	3,09	34,3	2,79	1 061	29,6	9,76	47	4,6
Tarif M	26 836	15,4%	2,96	795,0	2,67	25 687	686,1	9,48	1 149	108,9
Tarifs d'éclairage	556	0,3%	2,90	16,1	2,65	532	14,1	8,57	24	2,0
Total	41 363	23,8%	-	1 254,1	-	39 592	1 084,8	-	1 771	169,3
Grande puissance										
Tarif L	47 049	27,1%	2,75	1 293,3	2,46	45 021	1 109,0	9,09	2 028	184,3
Tarif H	10	0,0%	2,94	0,3	2,65	9	0,2	9,38	0	0,0
Contrats spéciaux	26 656	15,3%	2,72	724,6	2,43	25 507	620,8	9,04	1 149	103,9
Total	73 714	42,4%	-	2 018,2	-	70 537	1 730,0	-	3 178	288,2
Total	173 865	100,0%	3,05	5 307,5	2,77	166 400	4 603,5	9,43	7 465	704,0

Le Distributeur tient à énoncer certaines préoccupations à l'égard de ce scénario. Dans un premier temps, le scénario proposé par Option consommateurs ne permet pas de faire une répartition rigoureuse et complète du coût de fourniture postpatrimoniale de 9,47¢/kWh (HQD-12, Document 2, tableau 9). Le traitement alternatif A présenté par le Distributeur fait un exercice chronologique de détermination des volumes postpatrimoniaux, ce qui lui permet par la suite d'appliquer un coût unitaire horaire pondéré qui correspond à chacun des volumes horaires en question. Contrairement au traitement alternatif A, le scénario d'Option consommateurs ne prend pas en compte la stratégie d'approvisionnement consistant à faire un classement horaire des « bâtonnets » de la courbe du décret 1277-2001, tel que décrit à l'étape 2 du scénario A (page 15, HQD 12, Document 1.2). Il en

résulte des écarts de volumes postpatrimoniaux sur une base horaire qui ne correspondent plus à ceux utilisés pour établir les coûts unitaires pondérés.

Dans un deuxième temps, Option consommateurs demande au Distributeur d'appliquer les coûts de fourniture patrimoniale approuvés dans le décret 759-2005. Cette hypothèse présuppose que les caractéristiques des catégories de consommateurs de la courbe patrimoniale d'OC seraient identiques à celles du traitement global. Or, les facteurs d'utilisation qui découlent de la méthodologie proposée par OC sont incompatibles avec ceux d'un traitement global ou avec ceux du traitement alternatif A du Distributeur, ce qui ne permet pas de concilier les coûts de fourniture patrimoniale avec ceux du décret 759-2005.